

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécyc
Séance du 18 novembre 2024**

L'an 2024 et le 18 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Christian FERRAND), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Elodie BRAS), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Patrick BOUGRAT), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à Philippe SARREAU)

Secrétaire de séance : Mme Séverine JOUAN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9
- Votants : 14

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date d'affichage : 8 novembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication sur le site Internet de la commune le

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 octobre 2024
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Point sur le projet Cantine
 - Point sur le projet de réorganisation de l'école maternelle
 - Retour sur la commission sécurité
 - Retour sur la commission CCAS
- d. Délibérations
 - Approbation de la convention de groupement entre la CDCTHB et les communes intégrées à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors-foyer »
 - Noël des plus de 72 ans

- Charges mensuelles du SMERSE
- Frais de fonctionnement des écoles

e. Questions diverses

- Préparation de la fête de Noël
- Vœux du maire
- Commission Voirie
- Monuments aux morts (reporté au prochain Conseil)

Le Conseil Municipal est précédé d'une réunion de présentation du projet « de centrale solaire » porté par l'entreprise IB Vogt (Vincent GRAVELEAU, directeur général délégué et Julien NICOLLE, développeur territorial). Le support de présentation sera envoyé au Conseil.

Voici quelques informations complémentaires :

L'instruction du permis de construire est de la compétence du préfet, avec instruction par la DDT. Il faudra sans doute laisser une distance de 50 mètres entre le projet et le bois (protection faune et flore), recommandation identique sans doute aussi par le SDIS (risque d'incendie).

Le démarrage du projet sera sans doute en 2029, il faut compter deux ans d'études, deux ans d'instruction, un an de construction = cinq ans.

Une nouveauté est que dans ces projets, un décret du partage de la valeur a indiqué que parmi les retombées financières, l'entreprise porteuse du projet devait financer des projets de la collectivité, lié par exemple à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

L'entreprise a contacté la seconde entreprise qui porte un projet sur Brécý (RWE), sur les parcelles limitrophes, pour réfléchir à une éventuelle mutualisation des coûts.

Suite à la présentation du projet par IB Vogt, ce projet étant situé dans les zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées par la commune de Brécý, le Conseil Municipal est favorable à la poursuite des études concernant ce projet.

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Séverine JOUAN est désignée secrétaire de séance.

b. Approbation du compte-rendu du conseil du 7 octobre 2024

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

c. Evènements depuis le dernier Conseil Municipal

- Point sur le projet Cantine

Le Maire a réalisé un rendez-vous sur site avec ENEDIS pour déplacer le poste électrique, ENEDIS a fait une proposition d'emplacement. Une fois le permis de construire accepté, il faudra compter entre 8 et 10 mois pour déplacer le poste, qui sera rapproché du poteau.

L'architecte a envoyé de nouveaux documents avec des éléments plus précis, une réunion aura lieu vendredi 22 novembre à 15h.

Il est abordé la présence de l'arbre de la liberté et des risques de dommages envers le nouveau bâtiment : racines et branches. Faut-il le tailler ? Le couper ? En replanter un ou plusieurs ? Il faudrait solliciter un professionnel.

- Point sur le projet de réorganisation de l'école maternelle

Myriam VERMANDE TASSIN est venue rencontrer certains conseillers, et a visité l'école maternelle. Elle a élaboré plusieurs scénarios de réaménagement des locaux, et doit également travailler sur une rehausse du muret extérieur.

Le Conseil valide le principe de poursuivre le travail avec elle. Elle doit maintenant produire des plans et affiner le chiffrage des travaux.

- Retour sur la commission sécurité

Une commission sécurité a eu lieu le vendredi 15 novembre, et a émis plusieurs idées pour sécuriser différents endroits de la commune : passages pour piétons, miroirs, lignes à repeindre, ralentisseurs, peintures vives... (voir document joint).

Des expérimentations pourraient être mises en place avant de prendre une décision définitive.

- Retour sur la commission CCAS

La commission CCAS a eu lieu le lundi 4 novembre. Elle a proposé de reconduire pour Noël 2024, à destination des personnes âgées de plus de 72 ans :

- un colis en provenance de la laiterie Triballat de Rians – 25€ pour une personne seule, 50€ pour un couple
- un bon d'achat de 20€ à utiliser aux Comptoirs de Brécy, chez Brocadet (épiciers ambulants) ou chez Cocoripop.

77 personnes sont concernées pour cette année (19 couples et 39 personnes seules).

La distribution des colis aura lieu les vendredi 20 et samedi 21 décembre.

Une carte de vœux sera faite par les enfants de l'école.

d. Délibérations

1. Approbation de la convention de groupement entre la CDCTHB et les communes intégrées à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors-foyer »

Référence : 2024_30

Objet : Approbation de la convention de groupement entre la CDCTHB et les communes intégrées à l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors-foyer »

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « AGECE ») intègre plusieurs dispositions et objectifs portant notamment sur le développement du geste de tri en dehors du domicile, ainsi que la généralisation d'ici au 1er janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer.

Dans ce contexte, CITEO a lancé un appel à projets dédié au déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade pris en charge par le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ou les services Propreté des collectivités. L'objectif étant d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers en garantissant aux citoyens-consommateurs de pouvoir trier en toutes circonstances leurs emballages issus du « Hors foyer ».

Dans le cadre de son projet environnemental de territoire, la communauté de communes a souhaité répondre à cet appel à projets afin de permettre aux communes s'engageant dans cette démarche de toucher des aides financières pour sa mise en place et ainsi renforcer la performance de tri sur son territoire.

La commune de Brécy a souhaité être intégrée au projet afin de contribuer à l'amélioration du geste de tri sur le territoire. 14 communes se sont portées volontaires.

Nous avons demandé 4 poubelles double-flux ordures ménagères / tri « bac jaune » car nous voulions un tri avec du verre mais cela n'est pas éligible.

Les 4 poubelles seraient mises à l'étang, au terrain de jeux, devant le Foyer Rural et au stade.

Le prix est d'environ 750€ HT par poubelle. La subvention devrait couvrir quasiment le coût HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la signature de la convention de groupement entre la CDC THB et les communes intégrées au projet

2. Noël des personnes de plus de 72 ans

Référence : 2024_31

Objet : Noël des personnes de plus de 72 ans

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur les propositions de la commission CCAS concernant le Noël des plus de 72 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide l'organisation du Noël des personnes de plus de 72 ans comme suit, et inscrit la dépense au budget :

- un bon d'achat de 20€ à utiliser aux choix :
 - chez Mr BROCADET, épicier ambulant
 - aux Comptoirs de Brécy
 - à la boutique Cocoripop

- distribution d'un panier garni de la boutique Triballat – Rians d'un montant de 25€ par personnel 50€ pour un couple

3. Charges mensuelles du SMERSE

Référence : 2024_32

Objet : Charges mensuelles du SMERSE

Le SMERSE loue un bureau communal, dont le loyer est révisé annuellement selon l'indice de référence des loyers.

Les charges sont augmentées également tous les ans, d'un euro. Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre ainsi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 57 euros le montant des charges mensuelles réclamées au SMERSE pour le bureau que ce syndicat intercommunal loue à la commune de Brécy.

Cette disposition prendra effet à partir du 1er janvier 2025.

La question sur le mode de chauffage est posée par un conseiller, et le maire s'est renseigné : la secrétaire du SMERSE allume le chauffage en arrivant et l'éteint en partant.

4. Frais de fonctionnement des écoles

Référence : 2024_33

Objet : Frais de fonctionnement des écoles

Les frais de fonctionnement des écoles sont actuellement de 57€ par élève + 57€ par classe + 57€ pour la direction.

Les frais par classe couvraient notamment les consommables de copies (cartouches d'encre couleur essentiellement). L'école a été dotée d'un photocopieur couleur / noir et blanc. Le coût est de 0.0038 par copie noir et blanc et 0.038 par copie couleur. Le nombre de copies couleur a été « bloqué ».

Il est proposé de reconduire la somme de 57€ par élève, et pour la direction. En revanche, il est proposé de ne pas remettre d'enveloppe par « classe » car les coûts seront compensés par le photocopieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 57 euros le montant attribué à chaque élève pour le financement des fournitures scolaires de 2025. La somme de 57 euro est également attribuée à la direction de l'école.

e. Questions diverses

- Fête de Noël

La fête de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre. Le spectacle est à 11h, une animation aura lieu avant, et le Père Noël sera présent après. Une réunion du Foyer Rural a lieu mercredi 20 au soir, pour déterminer l'organisation.

Pour la carte de vœux, l'idée serait de partir sur une photo de paysage.

- Vœux du Maire

Vendredi 10 janvier 2025, 18h30.

- Autres évènements

La marche nocturne au profit du Téléthon, organisée par le Foyer Rural de Brécy avec les FR d'Azy et de Rians, aura lieu le vendredi 29 novembre à 18h30.

- Commission Voirie

Afin de poursuivre le travail sur les chemins communaux, une commission est prévue le lundi 2 décembre à 14h. Il s'agira de lister les chemins communaux qui n'auraient pas été référencés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Brécy le 22 novembre 2024

Le Maire,

Christian FERRAND



La Secrétaire de séance,

Séverine JOUAN

